ZONE	ANIMAUX	DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT	Conditions de circulation	Qui Prévenir	Que faire	Ce qui sera fait
ZONE 3 KM	PORCS	Avec un laissez passer de la DDSV 57	Autorisé		RIEN	
		Certificat communautaire	INTERDITE	* pendant les heures d'ouverture : DDSV * en dehors des heures de bureau : la DDSV par la Préfecture	* Plomber le Camion * l'acheminer jusqu'à l'abattoir * et le bloquer sur place	le chargement sera euthanasié par la DDSV à l'abattoir
		RIEN				
	BOVINS OVINS CAPRINS	Avec un laissez passer de la DDSV 57 ou certificat communautaire	Autorisé		RIEN	
		RIEN	INTERDITE	* pendant les heures d'ouverture : DDSV * en dehors des heures de bureau : la DDSV par la Préfecture	la DDSV donnera des consignes *(qui peuvent aller jusqu'à* ** Plomber le Camion* ** l'acheminer jusqu'à l'abattoir de Metz* ** et le bloquer sur place)*	le chargement sera abattu par la DDSV à l'abattoir
Zone 10 KM	PORCS	Avec un laissez passer de la DSV 57	Autorisé		RIEN	
		certificat communautaire	INTERDITE	* pendant les heures d'ouverture : DDSV * en dehors des heures de bureau : la DDSV par la Préfecture	* Plomber le Camion * l'acheminer jusqu'à l'abattoir * et le bloquer sur place	le chargement sera euthanasié par la DDSV à l'abattoir
		RIEN				
	BOVINS OVINS CAPRINS	RIEN	Autorisé		RIEN	
RESTE DE LA MOSELLE	PORCS	Ne pas bloquer	Autorisé		RIEN	
	BOVINS OVINS CAPRINS	Ne pas bloquer	Autorisé		RIEN	